

TABLEAUX DES NOUVELLES REDEVANCES SPANC (à partir du 01-05-2023)

Type de prestation	Principe	Redevances
Contrôle de bon fonctionnement périodique + Périodicité	Il concerne toutes les habitations situées en zone ANC. Il est facturé au propriétaire de l'habitation. Le contrôle obligatoire sera effectué tous les 10 Ans	100€
Sanction en cas de refus de contrôle	Si le propriétaire fait obstacle à la mission de Contrôle. Majoration de la redevance de 100 %	200€
Contrôle de conception et de réalisation d'une nouvelle installation (PC)	Le SPANC délivre une attestation de conformité. Contrôle de projet, puis contrôle de réalisation travaux	75 € au projet puis 75 € à la réalisation
Contrôle de conception et de réalisation d'une nouvelle installation (Réhabilitation) (Pas de PC, à la demande du propriétaire)	Contrôle de projet, puis contrôle de réalisation	75 € au projet puis 75 € à la réalisation
Suivi et organisation de la Prestation d'entretien (vidange des fosses)	Redevance incluse dans le tarif des prestations de Vidange : 223 € pour fosses 2 000 L. 22 € m3 Supplémentaire	30.5 € par Prestation